



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU

SAMEDI 13 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 septembre, à dix heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune de Neufmoutiers-en-Brie, légalement
Convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence
De Monsieur POUILLOT Ludovic, Maire

Présents : Ludovic POUILLOT, Alexandra CHEVALIER, Vanessa DE GREEF, Yohan BOURDELAT, Laurence BARBAUX, Vincent TOLLET, Anthony JOLLY, Gilles RAMOND

Représentés : Pietro GUATIERI représenté par Ludovic POUILLOT, Jessica MICHELET représentée par Vanessa DE GREEF
Laudiane MEIGNE PORTES représentée par Alexandra CHEVALIER

Absents et excusés : Odile MOUREN, Christiane RICHARD, Bernard CARMONA, Didier GAMOT

Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 11

Date de la convocation du conseil municipal : 09.09.2025

Date de la publicité de la convocation : 09.09.2025

Le conseil désigne pour secrétaire de séance : Alexandra CHEVALIER

Monsieur le Maire constate que l'assemblée remplit les conditions de quorum pour délibérer et proclame la validité de la séance.

La séance est déclarée ouverte à 10h30

Rappel de l'ordre du jour

Question formelle :

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2025

Questions délibératives :

- 1 – Convention Abribus
- 2 – Attribution d'une subvention à l'association F&J Boxing
- 3 – Admission en non-valeur

Question diverse :

Projet d'implantation d'une antenne ORANGE sur la parcelle E138, clinique FSEF

Avant de démarrer le conseil municipal, Monsieur le Maire propose d'observer une minute de silence en mémoire de Madame Agathe LAURENT, agent chargé de l'urbanisme de 2021 à 2023, récemment disparue.

Délibérations du conseil :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité + pouvoirs**

Valide le procès-verbal de la séance du 25 juin 2025

CONVENTION ABRIBUS (N° DE_2025_021)

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de renouveler la convention Atribus et rappelle que le Département de Seine-et-Marne a mis en place cette convention en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports en commun.

Vu la décision N°24 du Département de Seine-et-Marne en date du 28 janvier 2019 de renouveler la convention de mise à disposition d'abris voyageurs pour une durée de 5 ans,

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler cette convention, qui peut faire l'objet d'un avenant dans le cas d'abri voyageurs complémentaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité + pouvoirs, le Conseil Municipal :

DECIDE :

Article 1 : D'autoriser Monsieur Le Maire à signer ladite convention et des avenants qui pourraient s'y rajouter ultérieurement.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION F et J BOXING (N° DE_2025_022)

Vu le Code générale des collectivités territoriale, notamment l'article L. 2121-29 relatif aux attributions du conseil municipal

Vu la demande de subvention formulée par l'association sportive "F&J Boxing", en date du 27 août 2025,

Vu le budget primitif de l'exercice 2025,

Considérant le rôle de l'association "F&J Boxing" dans le développement des activités sportives et éducatives au sein de la commune,

Considérant la participation de cette association à la vie locale et son action en faveur de la jeunesse, de la cohésion sociale et de la promotion du sport,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité + pouvoirs, le Conseil municipal :

DECIDE :

Article 1 : D'attribuer à l'association "F&J Boxing" une subvention de 1 000 € au titre de l'exercice 2025.

Article 2 : De préciser que cette subvention sera imputée à l'article 65748 du budget primitif 2025.

Article 3 : D'autoriser M. Le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à mandater la dépense correspondante.

REMISE GRACIEUSE (N° DE_2025_023)

M. le Maire propose que l'on ajourne ce point, le temps d'avoir des éléments complémentaires de la part du trésor public.

DELIBERATION AJOURNEE

QUESTION DIVERSE

Projet d'implantation d'une antenne ORANGE sur la parcelle E138, clinique FSEF :

M. le Maire rappelle que la commune ne peut s'opposer à l'implantation de l'antenne.

La Clinique FSEF prévoit l'installation d'une antenne au niveau de leur STEP, qui dépassera d'environ 12 mètres la hauteur des arbres. L'implantation est nécessaire pour le fonctionnement de la clinique, afin d'avoir un moyen de communication de secours, en cas de défauts des lignes de téléphonie fixe (problème fibre). Les travaux sont envisagés pour la fin de l'année.

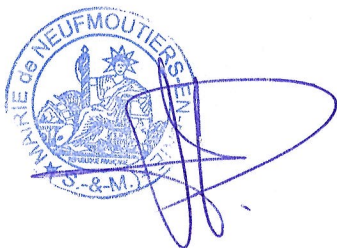
Mme BARBAUX demande si la mairie percevra une contrepartie ?

M. le Maire précise que non, seule la clinique est concernée.

M. Le Maire clôture de la séance à 10h45

Ludovic POUILLOT

Président de séance



Alexandra CHEVALIER

Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.



FEUILLET DE CLOTURE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

SAMEDI 13 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 13 septembre, à dix heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune de Neufmoutiers-en-Brie, légalement
Convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence
De Monsieur POUILLOT Ludovic, Maire

Présents : Ludovic POUILLOT, Alexandra CHEVALIER, Vanessa DE GREEF, Yohan BOURDELAT, Laurence BARBAUX, Vincent TOLLET, Anthony JOLLY, Gilles RAMOND

Représentés : Pietro GUATIERI représenté par Ludovic POUILLOT, Jessica MICHELET représentée par Vanessa DE GREEF, Laudiane MEIGNE PORTES représentée par Alexandra CHEVALIER

Absents et excusés : Odile MOUREN, Christiane RICHARD, Bernard CARMONA, Didier GAMOT

Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice : 15

Présents : 8

Votants : 11

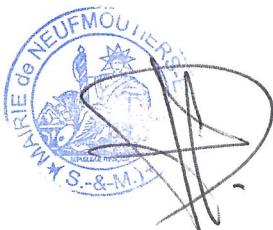
Date de la convocation du conseil municipal : 09.09.2025

Date de la publicité de la convocation : 09.09.2025

Le conseil désigne pour secrétaire de séance : Alexandra CHEVALIER

N° d'ordre	Délibérations	Statut
DE_2025_021	Convention Aribus	APPROUVEE
DE_2025_022	Attribution d'une subvention à l'association F&J Boxing	APPROUVEE
DE_2025_023	Remise gracieuse	AJOURNEE

Ludovic POUILLOT
Président de séance



Alexandra CHEVALIER
Secrétaire de séance